Société Historique Archéologique Scientifique

Noyon

Etudes Noyonnaises

Bulletin semestriel de la SOCIETE HISTORIQUE ARCHEOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE DE NOYON

Mme Hannonet de la Grange

Le prieuré de Valfleury

Jean Goumard

Réduire les risques d'inondation

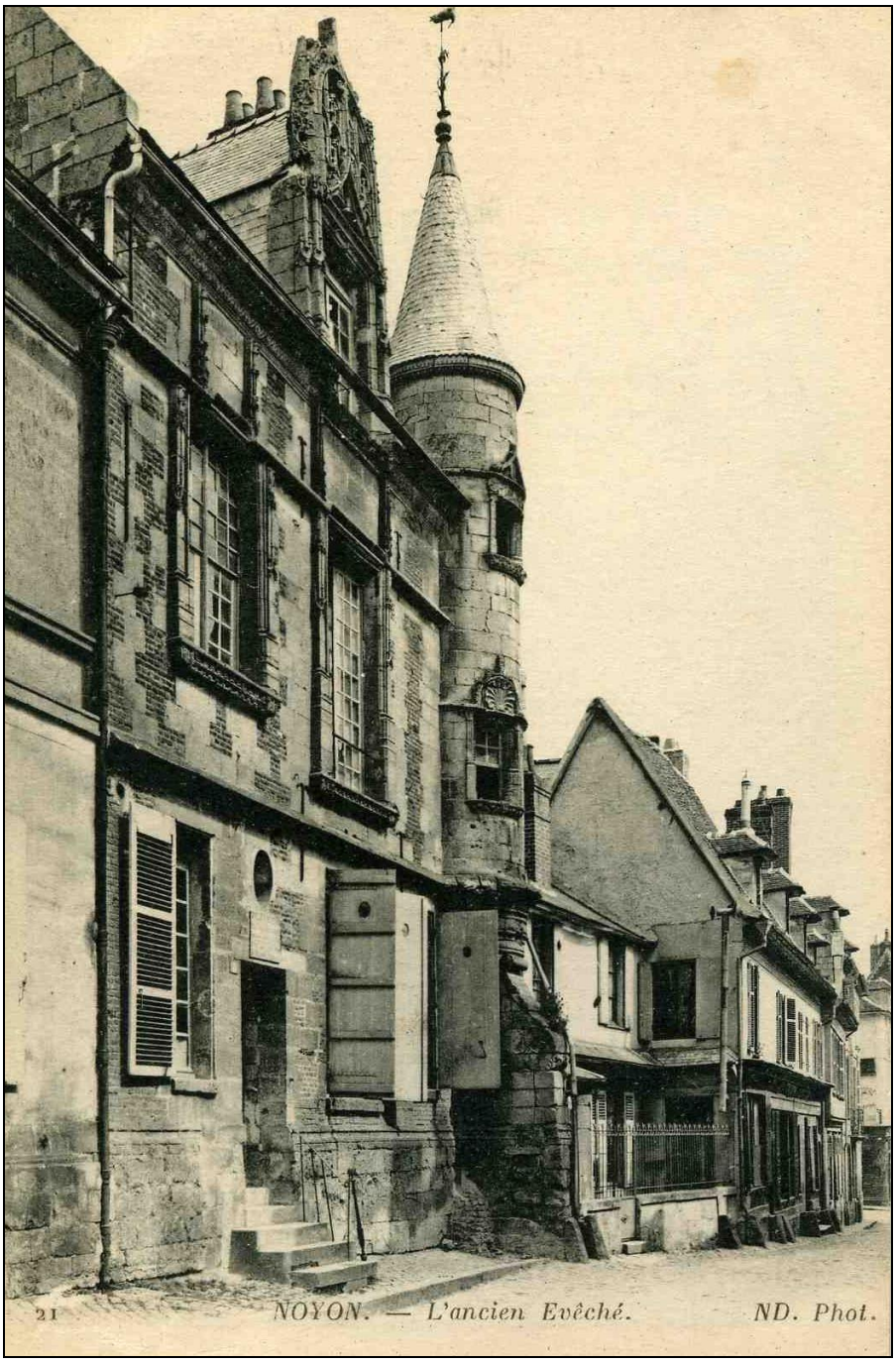

Février 2011
n°283

Nouvelles de la Société Historique
Ephémérides noyonnaises
Comptes rendus des séances

ETUDES NOYONNAISES Février 2011
Revue semestrielle de la Société Historique Archéologique et Scientifique de Noyon

Editorial

Les quelques mois de préparation du déménagement de la bibliothèque de la Société historique de Noyon ont considérablement ralenti l'activité de recherches de nos sociétaires.

Pour autant, ce nouveau numéro des Etudes Noyonnaises vous propose de découvrir un document ancien issu de ses archives : un mandat de paiement a priori bien anodin s'il ne concernait la femme d'un Noyonnais guillotiné pendant la Révolution française. Un historique du Prieuré de Valfleury, à Gury, vous fera connaître quelques péripéties autour de ce lieu religieux au Moyen Âge, tandis qu'une étude portant sur la lutte contre les risques d'inondation présentera les moyens, parfois définitifs, de réduire la vulnérabilité. Les traditionnelles éphémérides du docteur Lefranc reviendront sur l'année 2010 à Noyon marquée par le décès d'un de nos plus éminents érudits noyonnais : Jean Goumard. Bonne lecture.

Jean-Yves Bonnard

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

12 mars 2011 à 14h30 : ***La fonderie de Noyon, un siècle d'histoire***
Conférence illustrée, témoignages et débats par **Jean-Yves Bonnard**, président de la Société Historique de Noyon. Théâtre du Chevalet, place A. Briand, 60400 Noyon

26 mars 2011 à 14h30 : **Assemblée générale** de la Société historique, salle Roger Lefranc, place Bertrand-Labarre, à Noyon. Suite à cette assemblée générale, **Hélène Dulauroy-Lynch**, archéologue municipale en charge des monuments historiques, présentera les travaux de restaurations du patrimoine de la ville.

15 mai 2011 : **Sortie en voitures individuelles à Beaulieu-les-Fontaines** sur les traces de Jeanne d'Arc.

22 juin 2011 : Voyage annuel en bus « **Musée de la nacre et de la tabletterie à Méru et site du donjon de Gisors** »

DERNIERES PARUTIONS

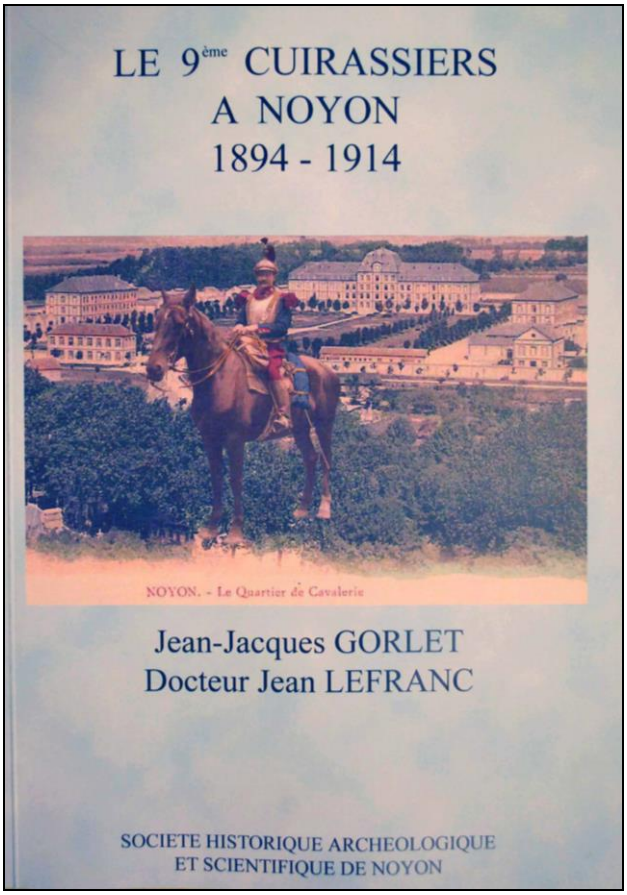

Ecrit par Jean-Jacques Gorlet et le Dr Jean Lefranc, cet ouvrage raconte l'histoire du plus prestigieux régiment de Noyon, le 9e Cuirassiers. Prix : 15 euros.

Première de couverture : carte postale représentant l'ancien évêché de Noyon. Quatrième de couverture : le monument au 6e Dragons.

Société Historique Archéologique et Scientifique de Noyon

Fondée en 1856
régie par la loi de 1901
sur les associations

Conseil d'administration

Président : Jean-Yves Bonnard – **Vice-présidents :** Dr Jean Lefranc, Jérôme Broissard – **Secrétaire :** Aurélie Dupont – **Secrétaire adjointe :** Anick Baulard – **Trésorière :** Bernadette Angot – **Bibliothécaire :** Mireille Strippe - **Bibliothécaire adjointe :** Nicolle Lagant - **Archiviste :** Jean-Pierre Frances – **Archiviste adjoint :** Jean-Pierre Angot, André Lévêque – **membres :** Jean-Jacques Gorlet – Francis Jacquet – Jean-Louis Vergnaud – Than Vo-Dhuy.

Directeur de la publication

Jean-Yves Bonnard

Comité de rédaction

Bernadette Angot, Anick Baulard, Jean-Yves Bonnard, Francis Jacquet, Jean Lefranc, Jean-Louis Vergnaud.

Conception

Jean-Yves Bonnard

Impression

Mairie de Noyon

Dépôt légal

1e trimestre 2011- ISSN 0753-4132

Cotisation 2010

Membre actif ……..17 €
Couple…… 29 €
Etudiant…….. 10 €
Membre bienfaiteur …… 36 €

Sommaire

Editorial, *par Jean-Yves Bonnard*

Document

Mandat de paiement alloué à la citoyenne Hanonnet de la Grange, *par le Dr Lefranc et Jean-Yves Bonnard, p.4*

Document

Le prieuré de Valfleury, par Mme Deroussent – Mouturier, *p.7.*

Etude

Réduire les risques d'inondation en réduisant la vulnérabilité, par Jean-Yves Bonnard, *p.11*

Vie de la Société

Le site internet de la SHASN, *p.27*

Hommage

Jean Goulard, par le Dr Lefranc, *p.19*

Un pas vers l'histoire

Ephémérides noyonnaises 2010,
par le Dr Jean Lefranc, p.21

En librairie, *p. 29*

Le site internet de la SHASN

http ://www-societe-historique-noyon.fr/

Document

Mandat de paiement alloué à la citoyenne Hannonet de la Grange

présenté par le docteur Jean Lefranc et Jean-Yves Bonnard
respectivement vice-président et président de la SHASN

Ce document extrait des archives de la Société Historique de Noyon est un mandat de paiement adressé par le Canton de Noyon à la citoyenne Hannonet le 15 nivôse An 4 (8 janvier 1796). Il y est fait état d'un remboursement de sommes avancées par son mari les 31 mars 1791 et 13 février 1793, au district de Noyon dont il était le receveur. Ce mandat pourrait paraître bien anodin s'il n'était question de la femme d'un guillotiné sous la Terreur : Jean-Baptiste Marie Hannonet de la Grange.

La femme d'un receveur de gabelles

Fille de Daniel Sanson, directeur de police de Charleville (Ardennes) et d'Elisabeth Marie Dorival, Marie Anne Elisabeth Sanson naquit en 1831. Sa famille, implantée dans l'est de la France, se rapprocha du Noyonnais par son mariage avec un notable local. Ainsi, Marie Anne Elizabeth épousa-t-elle Jean-Baptiste Marie Hannonet de la Grange[1], l'un des sept enfants de Jean-Baptiste Hanonnet (1709-1783), avocat en Parlement et seigneur de Montrefaignes en Picardie, devenu bailli général du marquisat de Guiscard[2] jusqu'en 1783. Jean-Baptise Hannonet de la Grange étant entré dans l'administration fiscale, il y exerça les fonctions de receveur des gabelles à Noyon de 1775 à 1790. De ce mariage naquirent deux fils.

L'implantation géographique de la famille Sanson se renforça lorsque la deuxième fille, Jeanne Louise Constance Sanson (1755-1836), épousa en 1777 Claude Joseph de Roucy (1747-1819), avocat au parlement, substitut du procureur du roi et futur procureur du District de Noyon.

La veuve d'un guillotiné

Le destin de la famille Hannonet de la Grange bascula brutalement durant la Révolution française. En 1790, en désaccord avec la municipalité, les douze membres du directoire du district de Noyon[3] désignèrent Jean-Baptise Hannonet de la Grange comme receveur contre Jean Antoine Meniolle de Cizancourt, ancien receveur des tailles et maire de Noyon[4]. Le nouveau receveur se trouva confronté à un manque de finances du district et proposa, par deux fois, de lui avancer de l'argent afin de soulager les plus pauvres.

[1] Gaston Braillon dans « les bourgeois gentilshommes de Noyon » pense que ce nom vient de La Grange aux Bois, proche de Sainte-Menehould, dont est originaire cette famille..

[2] Louis Marie Guy Jacques d'AUMONT de Rochebaron (1732-1799), marquis de VILLEQUIER (prés de Chauny(Aisne) et de Piennes, duc de Mazarin, sixième duc d'Aumont, pair de France, baron de Chappes, assuma les fonctions de président du district de Noyon depuis 1792, jusqu'au 11 août 1793, où il fut démissionné par André DUMONT.

[3] Présidé par Jacques Michel COUPE, élu le 5 juillet 1790. Le 2 septembre 1791, il est élu à l'Assemblée législative.

[4] Jean Antoine, élu en avril 1786, fut réélu le 13 février1790.

DÉPA[illegible]TE[illegible] DE L'OISE. Canton. ~~DISTRICT~~ DE NOYON

Vve Cne Vve Jaumonnet

Mandat de 7 l. 2 s. 3 d. Deuxl. d'avances.

LES Administrateurs du ~~Directoire du~~ Canton. ~~District~~ de NOYON, en exécution de leur Délibération du huit Ventôse présent mois mandent au Citoyen Jambon Receveur de la Agence des Secours en cette Commune de payer comptant à la Citoyenne Canton Veuve Jaumonnet demt en cette Commune la somme de Sept cent Soixante treize livres, deux Sols, trois Deniers, pour la Rembourser de pareille Somme, avancée par Son mari, alors Receveur de ce district, pour le soulagement des pauvres, Suivant les Mandats des administrateurs Dud. district des 31 mars 1791. et 13 février 1793 V.S.

Laquelle somme sera allouée en dépense audit Citoyen Jambon en rapportant le présent Mandat Duement acquitté.

Donné en Mairie de Noyon le 15 Au ~~Directoire, en Séance publique du~~ Ventôse de l'an 4e de la République Française, une & indivisible.

Bon pour Sept cent Soixante treize Vve Jaumonnet livres, deux Sols trois Deniers

Noyon

Vincent

Malgré cette générosité, en 1793, Hanonnet était dénoncé auprès du Conseil de Surveillance pour propos hostiles à la République, par deux de ses commis. Arrêté, reconnu innocent par Noyon et Beauvais, il fut cependant envoyé devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris. Son procès se déroula en pleine Terreur. Antoine Quentin Fouquier-Tinville[5] requiert, Sézille de Montarlet[6] le défendit, Claude Dobsent[7] l'interrogea et Joseph Antoine Desarest le jugea. Condamné à mort, avec confiscation de ses biens, il fut exécuté le jour même, le 7 prairial An II (27 mai 1794), à l'âge de 51 ans.

Une famille démunie

La confiscation des biens du condamné eut des répercussions immédiates sur la famille Hanonnet. C'est dans ce contexte difficile que la veuve du guillotiné demanda le remboursement de l'avance faite au district par son mari quelques années auparavant. On sait qu'elle vivait alors au 37 rue de Soissons avec ses deux fils de 19 et 15 ans. Ces derniers parvinrent à se faire une situation. Le premier, Charles Antoine Hippolyte (1777-1814) exerça la profession de notaire à Noyon (1803 à 1813)[8]. Le second fils, Jean-Baptiste Céleste (né en 1781), devint maître des Forges à Cauvin (près de Charleville).

Marie Anne Elisabeth Hannonet de la Grange décéda en 1831. Si la République reconnut ses dettes, les victimes de la Terreur ne furent pas réhabilitées.

Département de l'Oise, Canton de NOYON
La C[itoyenne] V[euve] Hannonnet
Mandat de 773 L[ivres] 2 S[ols] 3 D[eniers]

Remb[oursemen]t d'avance

Les Administrateurs du Canton[9] de NOYON, en exécution de leur Délibération du huit nivôse, présent mois, mandent au Citoyen Ramboux receveur de l'agence des Secours en cette Commune de payer comptant à la Citoyenne Sanson veuve Hannonnet dem[euran]t en cette Commune.

La somme de sept cent soixante treize livres[10], deux sols, trois deniers, pour la rembourser de pareille somme, avancée par son mari, alors receveur de ce district, pour le soulagement de sa pauvreté, suivant le mandat des administrateurs dud[i]t district des 31 mars 1791 et 13 février 1793 (V.S.)

Laquelle somme sera allouée en dépense audit Citoyen Ramboux en rapportant le présent Mandat duement acquitté.

Au B[ure]au m[uni]c[ip]al de Noyon, le 15 nivôse de l'an 4 de la République Française, une et indivisible.

Bon pour Sept cent soixante treize livres, deux sols trois deniers.

Sanson Vve Hannonnet,N. Jourdan[11], Druon[12] Adm-m[uni]cipal président] Vincent[13]

[5] FOUQUIER-TINVILLE (1746-1795) Procureur au Châtelet, avait épousé, en 1775, sa cousine Dorothée SANGNIER, sœur du chanoine de Noyon Louis Antoine Nicolas SANGNIER (mort en 1791).

[6] C'est Antoine SEZILLE de MONTARLET (né en 1741) qui défendra les Carmélites de Compiègne en 1793.

[7] Claude Emmanuel DOBSENT, né en 1743 est en 1791, président du 6ème Tribunal criminel de Paris, puis en 1793, juge au Tribunal Révolutionnaire qu'il retrouva après sa « régénération ». En 1802, il est procureur à la cour de Trèves.

[8] Sa fille, Aglaë Charlotte Elisabeth épousa Charles Louis Michaux, futur maire de Noyon (1841-1848).

[9] Le district de Noyon est remplacé par un canton le 19 février 1795. Beaulieu-les-fontaines est rattachée au canton de Lassigny.

[10] Une livre tournois correspond à vingt sous et un sou à 12 deniers tournois. La livre tournois vaut le quart de la livre parisis.

[11] Nicolas François de Sales JOURDAN, (né en 1752), apothicaire, administrateur en novembre 1795, président de l'administration municipale en septembre 1797. Il sera destitué le 2 février 1799.

[12] Louis Charles DRUON (1732-1807), avocat et procureur du roi en la maîtrise des Eaux et Forêts, fait partie de l'Assemblée d'élection pour le Tiers-Etat en 1787. En 1790, il est officier municipal, puis Maire le 23 novembre 1790. Le 2 février 1795, nommé, il démissionne au bout de trois mois pour laisser la place à Jean-François PRUS. Le 1er août 1800, il est de nouveau Maire. Il demeurait rue du Longpont.

[13] N. VINCENT, secrétaire en chef de l'administration municipale, en novembre 1795.

Document

Le prieuré de Valfleury

Texte restranscrit par Mme Deroussent-Mouturier
annoté par le Dr Jean Lefranc

« *Il reste encore quelques vestiges de Valfleury, situé près de la route de Noyon à Beauvais, entre La Berlière, Ricquebourg et Gury, près de Roye-sur-Matz, près de PetitsMonts.*

On sait ce qu'était un prieuré ; les communautés religieuses possédant d'immenses domaines, parfois fort éloignés de leurs couvents, elles envoyaient quelques frères convers, sous la direction d'un moine, appelé prieur, pour gérer les biens de la communauté.

L'abbaye d'Eaucourt[14], de l'Ordre de Saint-Augustin, avait des biens sis près de Gury, mais cette abbaye étant en Artois, à côté de la route d'Albert à Bapaume, ne pouvait faire cultiver ses terres, ni surveiller ses possessions, ni en tirer un parti convenable sans un homme de confiance, ou sans des serviteurs dévoués aux intérêts de la maison.

C'est pourquoi, l'abbé d'Eaucourt fonda au Valfeury, sur la Montagne de l'Abbaye, un couvent de religieux ; ayant à leur tête un supérieur ou prieur, ce qui donna naissance au prieuré de Valfleury.

L'abbaye d'Eaucourt devait elle-même son existence à un ermite nommé Odon qui, en 1100, jeta les fondements d'un monastère sur un terrain appartenant au chapitre de Saint-Fursy[15] de Péronne. Des libéralités nombreuses virent augmenter les ressources de l'abbaye : les bois de Gury et de Belval dépendaient de cet établissement religieux. Le prieuré de Valfleury nommait à la cure de Villers-sur-Coudun, dont l'autel avait été donné à l'abbaye.

En 1203, une contestation s'éleva entre les chanoines de Notre-Dame de Valfleury et Thiebaut, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, au sujet de certaines redevances. Beaudoin, abbé d'Ourscamp, et Hervé, prieur d'Elincourt-Sainte-Marguerite, furent les partis choisis comme arbitres. Les religieux de Saint-Corneille exigeaient du couvent de Valfleury le charroi de tout le blé qu'on rentrait chaque année dans leur grange dimeresse de Mareuil[16] au titre de redevance pour les terres que le prieuré tenait d'eux. Les arbitres décidèrent que les chanoines de Valfleury feraient conduire tous les ans à Compiègne, avec leurs voitures, quatre muids de ce même blé dans les huit jours qui suivraient la fête de saint-Remy[17], aussitôt qu'on leur donnerait avis, et qu'ils auraient pour ce charroi, suivant l'usage adopté pour les paysans, quatre deniers, une oble et un repas suffisant.

Le prieuré s'engagea, en outre, à payer à l'abbaye Saint-Corneille, la dîme d'un clos autrefois planté en vignes, à condition toutefois que cette terre venant à être convertie de nouveau en vignoble ou en jardin, elle deviendrait libre de redevance.

C'est dans la chapelle de Valfleury que fut déposé le chef de sainte Anne, avant d'être transféré à l'abbaye d'Ourscamp, selon la volonté de Mathieu de Roye[18]. Cette relique avait été rapportée de Hongrie par ce seigneur, et léguée

[14] Près de Pont-Rémy (Somme).

[15] Saint Fursy était un moine irlandais qui débarqua à Quentovic (Etales). Il vint évangéliser la région de Péronne et fonda un monastère à Lagny-en-Brie (Marne) en 648. Il mourut au monastère du Mont-Saint-Quentin que saint Eloi avait consacré.

[16] Mareuil-la-Motte, près de Ressons-sur-Matz (Oise).

[17] Fêté le 1er octobre.

[18] Mathieu de Roye, dit « Le Flament » (mort en 1389) grand maître des arablétriers était seigneur d'Aunoy, du Plessier-de-Roye et de Crapeaumesnil (près de Lassigny).

par lui aux religieux d'Ourscamp. Mais Jean de Roye[19], héritier de Mathieu, ne voulut pas délivrer le legs. Par transaction, la châsse fut enlevée du château de Plessier-de-Roye et déposée dans la chapelle du Prieuré de Valfleury ; puis, sur l'ordre de l'évêque de Noyon, transférée au château épiscopal de Carlepont. Les moines d'Ourscamp intentèrent un procès au seigneur de Roye pour obtenir l'exécution du testament. Jean fut condamné par un arrêt du parlement de 1489, à exécuter la volonté de Mathieu de Roye.

C'est alors que le chef de sainte Anne fut solennellement transporté à Ourscamp et religieusement déposé par Guillaume de Marafin[20], évêque de Noyon, dans une châsse en argent doré, offerte par l'abbé Nicolas Daubenton. Cette cérémonie s'accomplit le 15 juillet 1492 au milieu d'un grand concours du peuple.

Les chanoines réguliers d'Eaucourt, ne prévoyant pas la réunion de l'Artois à la France, firent des échanges de biens avec les bénédictins de Saint-Remy de Reims. En 1414, l'abbaye d'Eaucourt donne le prieuré de Valfleury et celui de Revelon en échange de la prévôté de Meersen, près de Maastricht qui appartenait à l'abbaye de Saint-Remy. Les religieux d'Eaucourt n'eurent pas à se féliciter de cette affaire car cette province était passée sous la domination hollandaise. Les Protestatnts apportèrent des entraves à la paisible possession de la prévôté de Meersen.

L'abbaye de Saint-Remy, au contraire, jouit en paix du Prieuré de Valfleury ; elle y envoya quelques convers[21] sous la direction d'un prieur qui desservait la cure de l'église. Une chapelle avait été élevée pour le service religieux, ainsi que des bâtiments claustraux pour le logement des Bénédictins. Pendant la guerre de la Fronde, en 1659, le régiment de la Fusillade incendia l'église et le couvent ; les religieux furent dispersés. La chapelle fut relevée de ses ruines en 1675, mais le Prieuré cessa d'exister ; les revenus furent réunis à la mense abbatiale de Saint-Remy de Reims.

L'église et le couvent ont disparu ; l'emplacement qu'ils occupaient est rappelé par une fontaine dédiée à sainte Anne et qui fait l'objet d'un pieux pèlerinage au 26 juillet ».

Le chemin menant à la fontaine Sainte-Anne

L'actuelle église de Gury

[19] Jean de Roye, seigneur de Muret (Aisne), Aulnay-sur-Iton (Eure), Plessis-de-Roye, Breteil et Crapeaumesnil est mort le 28 septembre 1396 à Nicopolis (Bulgarie).

[20] Guillaume de Marafin fut évêque de Noyon de 1473 à sa mort le 7 août 1501.

[21] Un frère convers est employé au service domestique d'un couvent.

ETUDE

Réduire les risques d'inondation en réduisant la vulnérabilité

par Jean-Yves Bonnard, président de la SHASN

Le sujet de cette étude a été proposé au conseil d'administration de la SHASN bien avant la tempête Xynthia à l'origine de nombreux décès sur la côte Atlantique. Depuis, cette tempête a fait parler d'elle notamment autour de la notion de « zone noire ». Ses conséquences sont la parfaite illustration de la question abordée ici, en l'occurrence : en quoi les inondations en France ont-elles des conséquences urbanistiques ?

1. L'homme face au risque inondation

Qui dit inondation par un cours d'eau sous-entend inondation de secteurs occupés par l'homme ; cette submersion peut être mince (quelques centimètres) ou importante (plusieurs décimètres à plusieurs mètres) ; elle peut-être lente (dans le cas de montée de rivières de plaines et plateaux) ou rapide (dans le cas d'un torrent = cours d'eau de montagne ou d'une rupture de digue) ; elle peut être sans préjudice (dans le cas de submersion hivernale de zones agricoles) ou très préjudiciable (dans le cas de submersion de zones urbanisées). Dans tous les cas, elle a pour effet de confronter l'Homme à lui-même, puisque l'espace naturel qu'est le champ d'inondation d'un cours d'eau voire le champ d'expansion des plus hautes crues a été aménagé par l'Homme pour ses besoins propres.

Si durant de longs siècles, l'Homme a délaissé les fonds de vallées humides pour occuper des secteurs plus en hauteur car moins sujets aux inondations, aux maladies… il s'est pourtant confronté à la réalité du cours d'eau qu'il a tenté de dompter ;

L'Homme a en effet besoin du cours d'eau :

- pour nourrir et se nourrir : la pêche, la chasse au gibier d'eau ; l'eau ;
- pour déplacer et se déplacer : la navigation ; le flottage du bois ;
- pour actionner des mécanismes : les moulins ;
- pour laver, pour diluer…

Il a besoin du cours d'eau pour se repérer (la rivière est une limite naturelle) mais aussi pour se protéger, ce qui l'oblige à le franchir : les bacs, les ponts ; les viaducs ; les aqueducs.

Rien ne serait compliqué si le cours d'eau ne possédait pas un régime pluvial, nival ou glaciaire à l'origine de hautes eaux et de basses eaux. En période de hautes eaux, le cours d'eau sort de son lit pour gagner son champ d'inondation ; pour autant, cette submersion n'est pas régulière ni dans le temps, ni dans l'espace, ni en énergie.

C'est pourquoi, des aménagements humains ont pu être réalisés dans les champs d'inondation pour de multiples raisons : une extension urbaine, une occupation agricole, une implantation industrielle, une voie de communication…

Il nous faut, à ce stade, approcher la notion de risque qui est la conjonction de l'aléa (ici l'inondation) et de la vulnérabilité (c'est-à-dire le mode d'occupation du sol par l'homme). Bien

entendu, sans aléa, pas de risque. De même que sans vulnérabilité, il n'y a pas de risque.
En revanche, le risque est d'autant plus fort que l'aléa ou la vulnérabilité sont forts. Dans notre cas, les secteurs géographiques concernés sont les vallées, lesquelles font et ont fait l'objet d'aménagements humains.
Evoquer ces aménagements conduit à la notion d'urbanisme, c'est-à-dire à un mode d'organisation de l'espace, qu'il soit rural ou urbain, qu'il soit réel (des bâtiments) ou intentionnel (les cartes de zonage).

Face au risque d'inondation, l'homme s'est ingénié à deux approches :

- soit réduire l'aléa, c'est-à-dire faire en sorte de diminuer l'inondation donc les zones inondables (digues, quais, dérivations, bassins) ;
- soit réduire la vulnérabilité, c'est-à-dire faire en sorte de réduire les aménagements en zones inondées.

2. Réduire la vulnérabilité par la destruction des aménagements

Réduire la vulnérabilité signifie faire en sorte que les aménagements humains n'occupent pas les secteurs inondables ou, tout au moins, qu'ils ne soient exposés qu'à un risque faible donc soutenable.
Souvent, cette disposition résulte d'événements catastrophiques à l'origine d'une prise de conscience des pouvoirs publics de protéger les populations et l'économie locale. Bien entendu, pour la rendre applicable, les pouvoirs publics se heurtent à des résistances de la population attentive à la préservation de son bien parfois au mépris de la sécurité et de l'intérêt général.
Nous avons tous en tête les événements récents liés à la tempête Xynthia qui a conduit les pouvoirs publics à créer des « zones noires », c'est-à-dire des secteurs voués à un retour à l'état naturel par la destruction des aménagements inondés (immeubles, réseaux…).
Rappelons que 53 décès ont eu lieu lors de cet événement et que face aux éléments déchaînés et conjugués (la tempête d'une part et les grandes marées d'autre part), l'homme est impuissant.
S'il ne peut intervenir sur l'aléa, il peut intervenir sur la vulnérabilité c'est-à-dire les aménagements conçus par l'homme. Déjà dans le passé, des mesures de destruction ont été appliquées.

Un précédent ancien : la destruction des maisons des ponts parisiens

A Paris, le 1er mars 1658, deux arches du pont Marie situées côté Île Saint-Louis sont emportées par la Seine en crue. Les 22 maisons construites dessus disparaissent dans les flots. Une soixantaine de personnes trouvent la mort.
Le Pont Marie n'était pas un ouvrage ancien. Initié en 1605 par l'entrepreneur Christophe Marie, le projet de construction de ce pont de pierre à 5 arches devait permettre de relier l'Île Saint-Louis à la rive droite de la Seine dans l'alignement du pont de la Tournelle reliant l'île à la rive gauche. Ce n'est qu'en octobre 1614 que le pouvoir royal approuve le projet et la première pierre est posée par le roi Louis XIII en personne, la même année. Pour autant, les chanoines du chapitre Notre-Dame s'opposent à sa construction qui se voit retardée de quelques années. Les travaux sont achevés vingt ans plus tard et le pont ouvert à la circulation en 1635. Il possède une longueur de 92m, une largeur utile de 22m60, une chaussée de 14m60 et des trottoirs de 4m.
Le projet de Marie s'accompagnait de la construction de maisons, projet auxquel s'opposent les chanoines et les propriétaires de l'île. Après maintes péripéties, 50 maisons sont

construites sur le pont par le charpentier Claude Dublet. Une mésentente entre les propriétaires des maisons du pont et l'administration chargée de son entretien conduit à son abandon. Lorsque la crue de 1658 se produit, le pont est réputé dans un état médiocre.

Deux ans plus tard, les arches emportées par les eaux sont remplacée par un pont de bois accessible après péage. Grâce à l'intervention de Colbert, la construction en pierre est entreprise en 1667 et s'achève en 1670 sans maison dessus.

En décembre 1740, une nouvelle crue de la Seine conduit à l'évacuation des ponts Saint-Michel, Notre-Dame, au Change et Marie par crainte de nouvelles catastrophes. Quelques maisons du pont Marie seront détruites à la suite de cette crue.

Le pont Marie, par Nicolas Raguenet (1757)
Musée Carnavalet

En 1769, un plan d'embellissement de Paris est établi par Paul-Louis Moreau « concernant le cours entier de la rivière et ses abords dans l'intérieur ». Les lettres patentes datées du 22 avril 1769 , indiquent que le plan d'ensemble doit prévoir la reconstruction de l'estacade « *pour servir, suivant sa destination d'alors, à faciliter le commerce qui se fait dans la dite isle et à garantir des glaces et des inondations les bateaux qui peuvent être placés au-dessous, laquelle estacade sera formée par deux piles de pierre, l'une à la tête de l'île Louviers, l'autre sur le rivage opposé, et les berges seront revêtues de pierres dans l'étendue convenable, et il sera laissé un espace suffisant entre les piles pour le passage d'un bateau de la plus grande dimension.* »

En 1784, une nouvelle crue de la Seine se produit. Elle se produit lors d'un redoux succédant à un hiver particulièrement froid et neigeux. Des précipitations sur l'épaisse couche de neige et sur un sol gelé conduisent à des inondations catastrophiques dans tout le bassin versant de la Seine.

Face au risque encouru par la population et à son état de misère, le pouvoir royal prend des mesures. Le 14 août 1785, un arrêté du conseil prescrit la démolition des maisons sur les ponts : « *Les intentions connues de Sa Majesté de supprimer les maisons qui occupent les parties latérales des ponts de cette ville afin d'éviter à l'avenir les malheurs dont on a eu que trop d'exemples et auxquels sont exposés les habitants de ces maisons la plupart caduques, procurer en même temps l'embellissement de la Capitale et surtout procurer de la salubrité à l'air dont le courant se trouve intercepté par la hauteurs des bâtiments construits sur les ponts.* »

Un nouvel arrêté du conseil du 6 septembre 1786 ordonne la démolition des maisons du pont Notre-Dame et du pont au Change. Les travaux seront exécutés en 1786.

Démolition des maisons du Pont-Notre-Dame par Hubert Robert (1786), Musée Carnavalet

Il faut attendre 1817 pour que celles du pont Saint-Michel soient démolies à leur tour, après une ordonnance de Napoléon datée du camp de Tilsitt. Celle-ci indique « *Soutenues par des ais pourris, elles attendaient que les glaçons et la faux du temps vinssent compléter le déblai du pont* ».

Un exemple récent : la destruction de maisons en zone inondable

A Blois, les quartiers de la Bouillie et du Glacis connaissant une recomposition profonde puisque depuis 2004 et jusqu'en 2018, 170 maisons, commerces, et entreprises doivent être acquises par la communauté d'agglomération blésoises à la suite de l'approbation d'une opération de prévention des crues en 1999 consistant à élargir le lit du fleuve. En 2010, 140 des 170 habitations ont déjà été rachetées pour être démolies afin de rendre à cet espace pris sur le champ d'inondation sa fonction de déversoir et permettre de protéger un quartier voisin fort de 5.000 habitants. On parle ici de déconstruction de maisons et de délocalisation d'un quartier d'une zone à risque vers une zone sans risque. Cette opération ne faisant pas l'unanimité, plusieurs riverains manifestent contre.

Ce principe de destruction des aménagements soumis au risque d'inondation n'a encore jamais été appliqué dans le département de l'Oise.

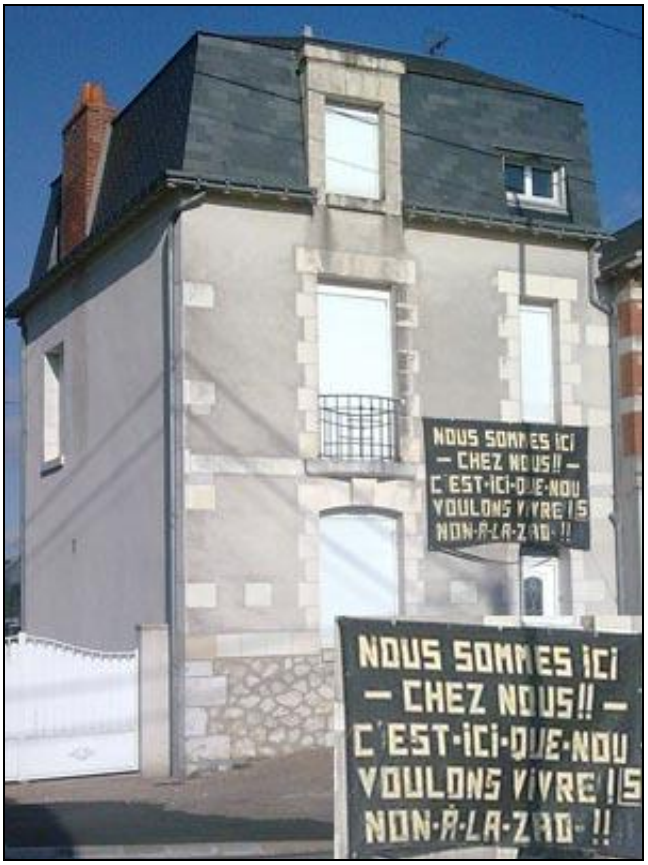

Affichage contre le projet de démolition d'habitations à Blois

3. Réduire la vulnérabilité par la création de zonages

La plupart des documents réglementant les zones inondables a été instituée au lendemain d'inondations catastrophiques. Concerné par la plupart d'entre eux, le département de l'Oise ne les a pas tous mis en application.

La loi du 28 mai 1858

En mai-juin 1856, les bassins de la Loire, du Rhône et dans une moindre mesure ceux de la Garonne et de la Seine sont affectés par de fortes inondations qui provoquent des pertes humaines et conduisent à de forts préjudices sur les infrastructures, les espaces urbains, les biens et les espaces agricoles.

La montée des eaux des principaux fleuves français provoque la rupture de digues édifiées plusieurs siècles auparavant dans le champ d'inondation notamment dans la vallée de la Loire qui est ainsi la plus touchée.

Jusque-là, les riverains étaient soumis à l'obligation de respect des domaines public et privé sans qu'aucune règle urbanistique ne les contraigne. Pour éviter de nouvelles catastrophes, une loi fut votée le 28 mai 1858, avec comme objectif principal de préserver le libre écoulement des eaux d'inondation par la reconnaissance et la réglementation des digues en zones submersibles. En considérant comme submersibles toutes « surfaces atteintes par les eaux si les levées venaient à être rompues ou supprimées », la loi entendait réduire les risques encourus par les riverains en cas de rupture de digues. De fait, aucune défense de ce type ne devrait plus être tolérée. Implicitement, il s'agissait aussi de réduire la croissance urbaine

dans les lits majeurs. Pour ce faire, la loi prévoyait la réalisation d'une cartographie des zones submersibles des vallées concernées dont celle de l'Oise. Le décret d'application de cette loi fut prononcé le 15 août 1858 mais ne put être partout appliqué en raison de ses conséquences financières sur les riverains et économiques sur leurs installations. Dans la vallée de l'Oise, la loi ne fut jamais appliquée d'une part en raison de l'absence de digues le long des cours d'eau et, d'autre part, sans doute, par manque de moyens techniques et financiers. Cette disposition ne fut d'ailleurs pas réclamée, ni par l'Administration ni par les riverains en raison du faible dérangement occasionné à l'époque par les crues du cours d'eau. Pour autant, ailleurs, cette loi interdira la construction de nouvelles digues.

Les crues de 1910 : une piqûre de rappel

Les crues de 1910, marquées par une ampleur et une durée de submersion inattendues, ont eu pour conséquence l'application immédiate de la loi de 1858.

Ainsi, le 15 septembre 1910, une décision ministérielle prescrivit aux administrations compétentes de remplir les formalités nécessaires à l'application à la vallée de l'Oise de l'article 6 de la loi du 25 mai 1858 et du décret du 15 août 1858.

Inondations à Creil en 1910

Les communes riveraines de l'Oise furent ainsi cartographiées sur des plans à l'échelle 1 : 10.000e avec, en fond, les indications topographiques et en surcharge colorée en bleu clair le champ d'inondation de l'Oise relevé pendant la crue de 1910. Le projet fut presque mené à terme puisque les 3 et 8 mai 1913, les plans et leur notice explicative furent adressés au Ministre des Travaux Publics. Le rapport les accompagnant proposait ainsi « *d'inviter MM. les Préfets de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine et Oise à faire mettre les plans du champ d'inondation avec leurs notices explicatives à l'enquête dans les communes intéressées, à nommer des commissaires enquêteurs conformément aux prescriptions de l'article 12 du titre II du décret du 15 août 1858* ».

La Première Guerre mondiale suspendit ces projets qui apparurent de second ordre durant l'immédiat après-guerre au regard des travaux liés à la Reconstruction dans les départements de l'Oise et de l'Aisne directement touchés par le conflit.

Les Plans des Surfaces Submersibles

Institué par un décret-loi de 1935 (30 octobre 1935), consécutif à la crue de 1926, le PSS prévoit l'application de dispositions concernant l'établissement ou le maintien sur les parties submersibles des vallées des cours d'eau des digues, remblais, dépôts de matière encombrantes, clôtures, plantations, constructions ou de tous autres ouvrages susceptibles de faire obstacle à l'écoulement des eaux ou de restreindre d'une manière nuisible les champs des inondations.

Dans le département de l'Oise, le PSS ne fut institué sur l'Oise inférieure à partir de Compiègne qu'en 1972. Il est remplacé depuis 1995 par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) plus adapté.

Les Périmètres de Risques Naturels d'Inondation (décret du 7 juillet 1977), institué en application de l'article R111-3 dans un but de protection des personnes et des biens. Il ne s'applique qu'aux

habitations futures et officialise des zones inconstructibles ou constructibles avec prescriptions. Il distingue trois zones :

- Une zone rouge, très exposée au risque où les constructions sont interdites, la hauteur d'eau y dépasse de 1m50 la cote du terrain naturel
- Une zone bleue moyennement exposée au risque où les constructions sont autorisées sous conditions, la hauteur d'eau varie de 0 à 1m50 au dessus du terrain naturel.
- une zone blanche sans risques prévisibles, où aucune prescription spécifique n'est définie, ces terrains sont inclus dans le périmètre du PRNI mais sont présumés hors d'eau en cas de crue centennale.

Dans le département de l'Oise, un PRNI fut établi dans le secteur de Ribécourt en 1992. Bien que dépassé, son zonage n'a pas été actualisé.

Les Plans d'Exposition aux Risques, institués par la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles.
Il distingue trois zones :

- Une zone rouge, très exposée, les constructions d'immeubles sont interdites, mais des aménagements destinés à assurer la protection des constructions existantes peuvent être autorisés.
- Une zone bleue moins exposée, des mesures destinées à prévenir les risques ou à en atténuer les conséquences sont obligatoires, si leur coût est inférieur à 10% de la valeur vénale des biens indemnisables.
- Une zone blanche faiblement ou non exposée

Le PERI du Noyonnais fut prescrit en 1986.

Les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRI), loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement
Les PPR Inondation sont élaborés par l'Etat dans l'esprit de la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et la gestion des zones inondables, dans laquelle sont précisés les objectifs suivants :
« *l'interdiction de l'implantation humaine dans les zones les plus dangereuses, où, malgré des aménagements, la sécurité des personnes ne peut être garantie et le contrôle de ces implantations dans les autres zones en limitant la vulnérabilité des constructions existantes ou autorisées,*
la préservation des capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques en amont ou en aval, ce qui implique d'éviter tout endiguement ou remblaiement non justifié par la protection de zones fortement urbanisées,
la sauvegarde de l'équilibre de l'environnement et de la qualité des paysages dans les milieux naturels. »

Il distingue trois zones :

- rouge : La délimitation de zones exposées aux risques, en tenant compte de la nature et de l'intensité de ceux-ci, impliquant soit l'interdiction de tout type de construction ou d'aménagement, soit des prescriptions particulières si certains d'entre eux sont autorisés
- bleue : La délimitation de zones non exposées aux risques mais où des aménagements de toute nature pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux.
- La définition des mesures de protection ou de prévention à réaliser par les collectivités publiques ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers.

Reconnu seul document de zonage d'inondations, le PPRI convertit et intègre les PSS, PRNI et PERI.
La refonte de l'ancien PERI du Noyonnais conduisit à l'élaboration d'un nouveau PPRI en 2006.

A l'énoncé de ces différents documents d'urbanisme, on peut penser qu'ils se succèdent sans grands changements et pourtant, au fil du temps leur philosophie a évolué.

Il y a d'abord eu en 1858 une réflexion sur le danger de l'extension des digues ;
puis en 1935 jusqu'en 1983, la volonté de faciliter l'écoulement des eaux notamment dans le champ d'inondation en réduisant son occupation ;
à partir de 1982, l'accent est mis sur la préservation des biens ;
enfin, en 1995, le principe adopté est de préserver l'environnement.

Depuis la tempête Xyntha est apparue la notion de « zones noires » définies comme des secteurs inondables voués à la remise à l'état naturel par une opération programmée. La naissance de cette notion nouvelle et sa mise en application d'abord carthographique puis sur le terrain par les pouvoirs publics peut modifier en profondeur une gestion des risques préventive fondée jusque-là sur un gel de l'existant.

PPRI du bief Appilly à Pimprez + Chevrières

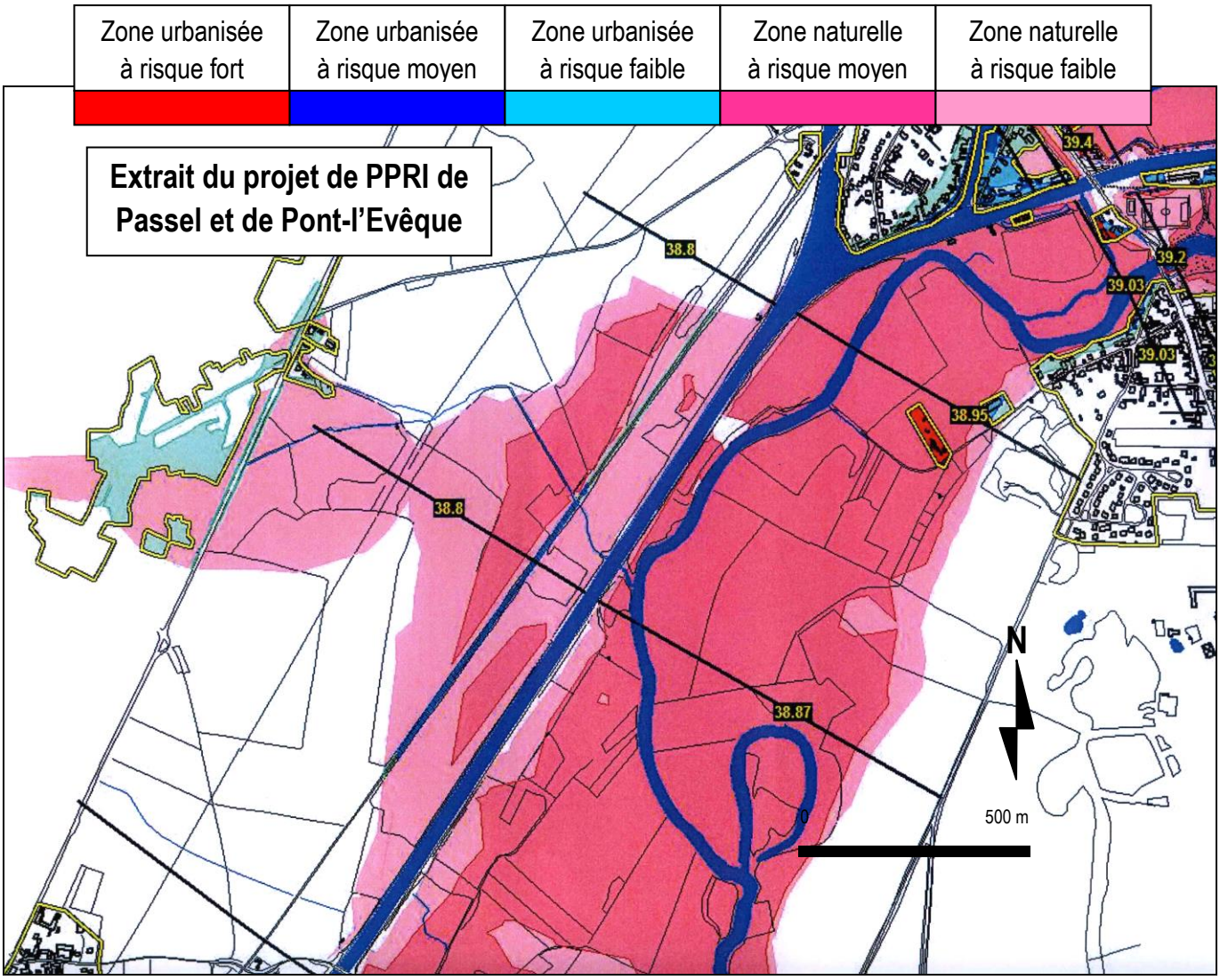

Assemblée générale 2010

Rapport moral et administratif

Le président Jean-Yves BONNARD remercie les sociétaires de la SHASN de leur présence ainsi que la municipalité du prêt de la salle de l'auditorium du Chevalet pour cette assemblée générale ordinaire.

Un hommage est alors rendu aux sociétaires Roger LEGRAND et Jean GOUMARD (voir l'hommage pages suivantes), disparus en cours d'année en évoquant leur action au sein de l'association par le biais de photographies et de films.

De 138 adhérents en 2008, l'effectif de la SHASN est passé à 135 membres en 2009. A la suite de la précédente Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu avec les modifications suivantes :

- Président : Jean-Yves Bonnard
- Vice-présidents : Dr Jean Lefranc, Jean-Pierre Angot
- Secrétaire : Anick Baulard ; adjointe : Aurélie Dupont
- Trésorière : Bernadette Angot

Le président dresse alors le bilan de l'activité.

Les conférences et sorties

- 23 mai 2010 : conférence annulée de Pierrette Bonnet-Laborderie sur « Les retables en bois doré du XVIe dans l'Oise »
- Les 19 et 20 juin 2010 : colloque international « architecture et sculpture gothiques : renouvellement des méthodes et des regards ».
- Le 3 octobre 2010 : Juin 1940 : les chars pris au piège sont décimés dans Noyon, conférence illustrée de Patrick Binet.
- Le 10 octobre 2010, la folle journée de l'archéologie
- Du 10 juillet au 31 octobre 2010 : Exposition « Humanistes chrétiens et Prostestants de Picardie au 16e siècle (musée Jean Calvin et galerie du Chevalet).
- 27 novembre : Journée d'études : Humanistes chrétiens et Protestants du nord de la France au 16e siècle.

Une présentation des sorties est faite :

- Le 6 ou 13 mai 2009 : voyage à Saint-Omer ; l'exposé est fait par Aurélie Dupont
- Le 7 juin 2009 : sortie visite au camp de Royallieu

Les publications

Outre les articles mensuels de la nouvelle revue municipale « Vivre Noyon » et le bulletin n°280-281, la SHASN a publié l'ouvrage « Le 9e Cuirassiers à Noyon 1894-1914 » écrit par J-J. Gorlet et le Dr J. Lefranc.

La bibliothèque

Le local du 22 rue de Paris, ouvert le mardi après-midi, devrait être vendu par la commune. Notre bibliothèque devra être déménagée dans le nouvel espace.

Le président remercie les généreux donateurs (fonds Menget / Carolus-Barré, Gacquère et Brière) ainsi que Mmes Baudoux et Lagant qui ont œuvré pendant de longues années à sa valorisation. Il remercie de nouveau la commune pour la mise à disposition de locaux.

Le site internet

Une présentation par rubrique est faite (cf. n°282 des Etudes Noyonnaises)

Un verre de l'amitié conclut cette réunion.

Composition du nouveau conseil d'administration

Président : M. Jean-Yves BONNARD
Vice-présidents : le docteur Jean LEFRANC et M. Jérôme BROISSARD
Trésorière : M^me^ Bernadette ANGOT
Secrétaire : M^lle^ Aurélie DUPONT
Secrétaire adjointe : M^me^ Anick BAULARD
Bibliothécaire : M^me^ Mireille STRIPPE
Archiviste : M. Jean-Pierre FRANCES
Archivistes adjoints : MM. Jean-Pierre ANGOT, André LEVEQUE
Membres : MM. Jean-Jacques GORLET, Francis JACQUET, Jean-Louis VERGNAUD et le docteur Thanh VO-DUY.

Le site de la SHASN

http ://www-societe-historique-noyon.fr/

A découvrir chaque mois : au fil de l'Histoire

Hommage

Jean Goumard
(1906-2010)

Par le Dr Jean Lefranc, vice-président de la SHASN

Jean Goumard est né à Granville, dans la Manche, le 14 juillet 1906. Il parlait parfois de ses années d'enfance, par exemple, à Beauvais pendant la guerre de 14-18 où il racontait qu'il était un « bon petit diable ». C'était son pemier contact avec notre département.

Puis, aux Andelys, dans l'Eure, où son père dirigeait une école fort sérieuse, près de la très belle église Notre-Dame. Son goût de l'histoire vient peut-être de rêveries à Richard Cœur de Lion, ce roi d'Angleterre qui avait construit l'imposant Château-Gaillard.

Il fit son service militaire à Lyon, dans le 9e Cuirassiers, et nous citait même le nom de son cheval qui aurait connu la caserne de Noyon…

Il était donc cavalier lorsqu'il participa, comme officier, à la guerre de 1939-1940, où il fut blessé avant de faire partie des prisonniers de guerre, pendant quatre ans, en Prusse orientale.

De retour à Paris (nous conte une de ses petites filles), il s'occupa du rapatriement des prisonniers en gare d'Orsay. C'est là qu'il fit connaissance de Jane Magnier qu'il épousa et qui lui donna deux enfants. De retour à la vie civile, son diplôme d'ingénieur le dirigea vers l'industrie textile et en particulier vers le Nord de la France. Il fut responsable des ressources humaines (comme on dit maintenant) puis aborda les entreprises par une approche journalistique et syndicale. Il dirigea même un journal reliant les industriels, dont il fut bientôt un membre responsable. Madame Goumard me racontait des histoires de coton, ce matériau qui fut la base de ses occupations dans la région de Roubaix.

Lors de sa retraite, en 1975, Jean Goumard voulut, avec son épouse se rapprocher du pays natal de celle-ci : Nesle. Il choisit Noyon.

Lors d'une assemblée générale de notre Société, Mme Marguerite Laporte nous présenta ce jeune retraité.

Jean Goumard à la bibliothèque en 2008

Commença alors une période d'adoption réciproque. L'histoire locale, après deux mille ans d'histoire, lui permit cette approche passionnelle. Se rappelant qu'il possédait une licence de lettres, sa culture le rapprocha du XVIe siècle encore bien présent en notre ville.

La bibliothèque en l'Hôtel-de-ville de Noyon déménage au 22 rue de Paris en décembre 1976. Avec notre bibiothécaire Mlle de Brunier, il entreprend une rénovation des rangements et des classements de 1978 à 1982. Ils accomplirent un travail magnifique dont nous avons hérité.

Notre bibliothèque possède heureusement, grâce à nos prédécesseurs, livres et documents à dépouiller et à classer. Il trouva là de quoi nourrir sa curiosité et ses besoins de précisions. Sa prodigieuse mémoire le servait, mais apportait à tous une source facile de renseignements.

En 1989, il publia « Noyon dans la tourmente révolutionnaire », un ouvrage passionnant, synthétique et d'une grande clarté.

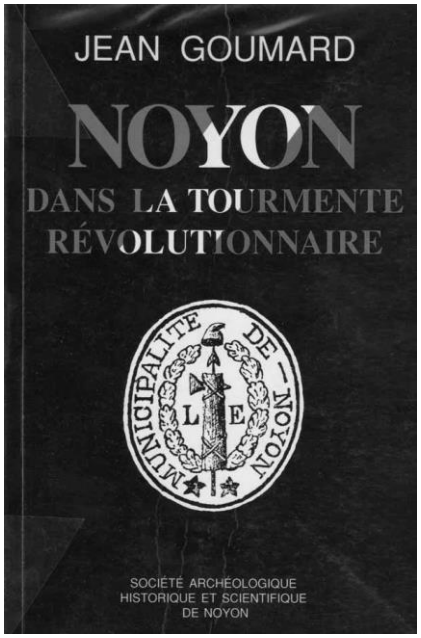

Noyon dans la Tourmente révolutionnaire, 1989

La même année, il s'astreint à publier chaque mois dans les « Dossiers Noyonnais » une esquisse de l'histoire des rues de Noyon. Ce sont ces chroniques revues, amplifiées et éclaircies qu'il publiera en 1995 : « L'histoire de Noyon racontée par ses rues ». Ce premier tome fit espérer et désirer la parution d'un deuxième tome consacré aux rues en dehors des boulevards. Il commença dès lors ses recherches de documentation. Tout est rassemblé et presque prêt, mais l'énormité du travail l'obligea à laisser à ses proches le soin de couronner cet ouvrage attendu par tous.

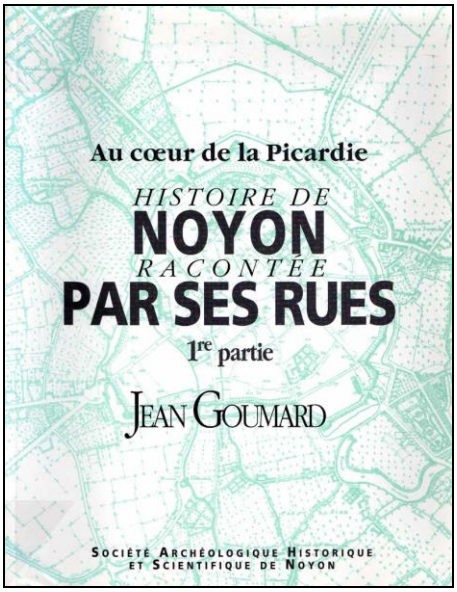

Noyon par ses rues, 1995

Il rédigea « Jacques Sarazin en son temps » pour partager les fêtes données à Noyon en 1992 pour le quatre centième anniversaire de sa naissance.

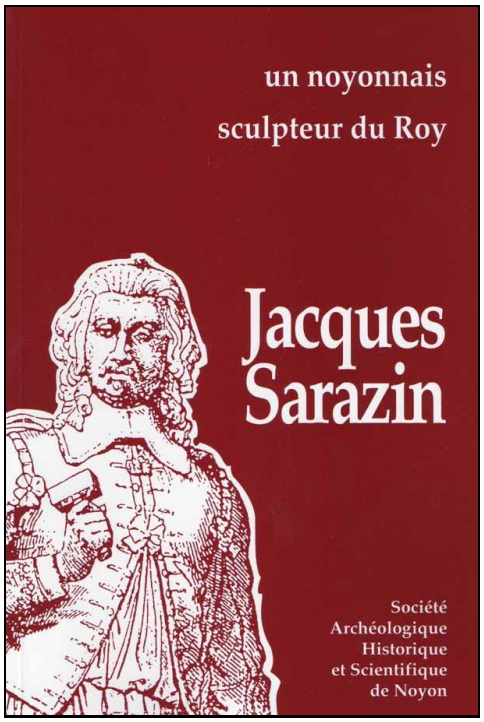

Jacques Sarazin, un Noyonnais sculpteur du Roy, 1992

Cela lui laissait encore le désir de guider les touristes et les curieux dans les visites de Noyon. La cathédrale n'avait plus de secrets pour lui.
Un conseil, un renseignement, la recherche d'un document, un projet de sujet, étudier… il nous offrait tout cela avec une gentillesse et une disponibilité sans faille. Il était plus qu'un vice-président, car nous avions toujours besoin de lui.
Comme nous avons regretté de ne pouvoir beaucoup l'aider quand sa vue défaillit, puis quand les difficultés de l'âge l'obligèrent à réduire sa débordante activité.

Physiquement, il nous a quittés… Il reste vivant dans l'esprit de ceux qui l'on connu et à qui il a accordé amitié et attention. Il restera uni dans le souvenir comme l'un des honorables membres qui ont su créer et développer notre société et ce : « *Ad multos annos* », comme on disait jadis !...

Ephémérides noyonnaises

par le docteur Jean Lefranc

JANVIER 2010

9 janvier : L'usine PRODHAG ferme ses portes par liquidation judiciaire décidée le 14 décembre 2009 par le tribunal de commerce de Vienne. 17 employés et le directeur Pascal Bastien espèrent en un repreneur. Cette usine de recyclage de matières plastiques employait, en 2008, 44 employés.

Rénovation de la gare de Noyon, verrière et peinture.

Une convention de soutien du cinéma « Paradisio » avec le gérant Antonio Gomes est signée avec la ville de Noyon jusqu'en 2011, pour faciliter l'usage de projecteurs numériques.

Le Para-club « Les ailes du Noyonnais », présidé par Marcel Hénique, a 58 licenciés qui s'entraînent à Frétoy-le-Château.

Le capitaine Karine Duchossois présente l'activité des 18 sapeurs-pompiers professionnels et des 45 volontaires : soit 170 interventions pour accidents de la route.

Jean-Michel Jouvallier est le responsable de l'association « Le Relais ». Cette épicerie sociale aide 984 familles.

La publication du déficit financier du Centre Hospitalier, par le directeur, Laurent Vérin, oblige le directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation, Pascal Forcioli à encourager une coopération avec l'hôpital de Compiègne.

Madame Renée Simbozel est présidente de l'Association des peintres Noyonnais. Ils exposent au Centre culturel.

Alain BRISACQ est le président du Judo-club de Noyon qui compte 390 licenciés.

Le Musée-ferme de Le-Plessis-Patte-d'Oie, créé en 1990 a toujours du succès. La dernière fête de la Moisson, organisée par le président Sébastien Letupe et de nombreux bénévoles, a attiré 3000 visiteurs.

FEVRIER

10 février : Réunion de la section de l'Oise des Anciens d'Outre-mer et des Anciens Combattants des Troupes de Marine (AOM-ACTDM). Sont décorés de médailles du mérite colonial les lieutenants Jean Caire et Maurice Debailleux. Une exposition est prévue au Chevalet les 3 et 4 avril avec la légion étrangère.

Le pentathlon moderne noyonnais, présidé par Jean-Pierre Pichot, regroupe 55 licenciés.

15 février : Trois lignes de bus gratuits sont créées à Noyon.

A Thiescourt, la chorale « le Chant d'Images » fête ses vingt ans et est présidée par Françoise Hardier.

25 février : Réouverture pour une douzaine de familles de l' « Escale » pour gens du voyage.

MARS

1er mars : Début de terrassement du stade d'athlétisme, par la société Stag, sur 53.000 m^2.

Jean-Louis Hénon préside l'antenne locale de la Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés (FNATH).

L'Association Trocabi, dont la trésorière est Martine Pinard, organise sa bourse aux vêtements au Chevalet.

Le Rotary club est présidé par Marc Moyat.

Nathalie Mutos préside le Nautique club de Noyon.

Le président de l'Athlétic-club Noyonnais est François Labarre qui contribua à le fonder le 7 novembre 1969.

Le Centre équestre du Noyonnais a été fondé en 1965 et regroupe 290 licenciés Florence Delattre est instructrice de cette Ecole Française d'Equitation.

Les 6 et 7 mars, ruelle du May, cinquante Compagnies d'Arc participent au traditionnel tir à l'œuf et au boudin.

Le club de Taekwondo Pyong Won Kwan, présidé par Cédric Anguerrand, et s'entraîne au dojo de la rue de Chauny.

7 mars : Concert par l'Harmonie qui fête ses 120 ans et est présidée par Nadine Duval. Le nouveau directeur est Vincent Odiot.

L'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ancien centre d'aide par le travail (CAT), dirigé par Hervé Milleville, accueille 147 travailleurs handicapés.

14 mars : Elections régionales (premier tour) et le 21mars (deuxième tour). Claude Gewerc, socialiste et président actuel, recueille 45,55% des suffrages. ; l'UMP Caroline Cayeux, maire de Beauvais, 31,25 % ; Michel Guiniot, Front national 23,20%.

Jean-Michel Cornet, président de l'Entente Oise-Aisne signe avec la ville un programme de réduction de la vulnérabilité aux inondations. On se rappelle les inondations de la rivière Oise en 1993, 1995, 1999, 2001 et 2003.

L'association Carisiolas a un nouveau président Marc Jardin. Il succède à Samuel Desgardins.

18 mars : Nomination du nouvel évêque de Beauvais-Noyon et Senlis : Mgr Jacques-Benoît-Gonnin, ancien curé de La Trinité de Paris.

19 mars : Ouverture de l'Etap-Hôtel prés de la ZAC du Mont-Renaud, d'une capacité de 55 Chambres ; Le propriétaire est Eric Gravier.

26 mars : une délégation de 46 personnes vient fêter le trentième anniversaire du jumelage Noyon-Metzingen. Le comité de jumelage est présidé par Mme Ulricke Schaich et à Noyon par Mme Jocelyne Moyat.

AVRIL

1er avril : Guillaume Droineau est le nouveau chef de la police municipale.

Les 682 élèves du collège Paul-Eluard ont reçu chacun un ordinateur portable, avec logiciels éducatifs, dans le cadre de l'opération « Ordi 60 » du Conseil général. Chaque salle de classe est équipée d'un tableau blanc actif et d'un vidéoprojecteur.

A Noyon, hausse des impôts des ménages de 4,7%, après le relèvement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. A Noyon, la dette par habitant, de 993 euros en 2009, passe à 1101 en 2010.

Le Handball Club, présidé par Christian Toullic, reçoit le label de bronze « école de hand ».

Le 12 avril, la brigade équestre de deux cavaliers reprend du service.

Pour assurer une vidéo-protection, six caméras ont été installées en 2009 ; deux autres le sont en cette deuxième semaine. Après une deuxième tranche, la ville sera dotée d'une douzaine de caméras de surveillance dans le centre-ville.

L'union des commerçants est présidée par Frédéric Devaux (il avait présidé AVENIR de 2007 à 2009). Il faut réactiver cette association pour bénéficier du solde de la subvention et pour bénéficier du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde du commerce et de l'Artisanat (FISAC). La ville n'a pas perçu la totalité de la première tranche, soit 39.100 €.

Le 18 avril, la « Rando pour tous » a eu un gros succès dans les bois du Mont Saint-Siméon. Ce club est présidé par Henri Degrande.

20 avril : le recteur d'académie d'Amiens, Jean-Louis Mucchielli parle d'ouvrir l'un des onze internats d'excellence dans une partie des locaux libérés par le RMT. On prépare 26 chambres de trois lits et quelques studios. Le proviseur de la cité scolaire de

Noyon, Michel Couvelaere est responsable du comité pédagogique de pilotage. 78 élèves ont été sélectionnés pour la rentrée.

A partir du 21 avril et jusqu'au 22 mai sont organisées des animations, sorties et conférences pour la deuxième édition des « Nuits d'Orient ».

25 avril : A 11h, en la cathédrale une messe est célébrée avec les militaires du Régiment de Marche du Tchad, autour du colonel Henry de Medlege, avant leur départ. L'office est présidé par Mgr Luc Ravel, évêque aux Armées Françaises.

25 avril : 11 ème Fête de la Moto organisée par Macadam Riders présidé par Yannick Ziéba. On a décompté 20.000 visiteurs et un millier de motards.

La Boule en bois, présidée par Dominique Poiret compte 90 membres.

29 avril : Dissolution de la 5ème compagnie de réserve du R.M.T. par le colonel Henri de Medlege. L'an dernier elle comprenait 180 réservistes de la région.

MAI

2 mai : A Beaugies-sous-Bois, l'abbé Bonnini, curé du secteur de Guiscard, bénit un chemin de croix offert par les sœurs de la Congrégation des Filles de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Crépy-en-Valois. Il bénit aussi une statue de sainte Rita donnée par la famille Delarue. La chorale de Golancourt en anime la messe.

L'Amicale des pêcheurs à la ligne du Noyonnais, présidée par Claude Desseaux, regroupe 350 membres. Son prédécesseur Philippe Boucaux l'avait été pendant quinze ans.

Dominique Poiret dispose d'une équipe de 43 jardiniers pour entretenir et embellir la ville.

Création d'un Office du Tourisme de Noyon en Sources et Vallées, présidé par Catherine COMMUN. Les nouveaux statuts remplacent la plupart des bénévoles par des élus et des professionnels.

Le club de course d'orientation de Noyon est présidé par Paulo Mendès.

Le club de Longue Paume, refondé en 1982, présidé par Christian Jouy n'a que six joueurs et recherche des membres.

5 mai : Le bilan de la campagne sucrière de 2009, chez 1.800 planteurs de l'Oise et 34. 750 hectares, montre un record l'Oise de 13 tonnes de sucre à l'hectare (13,6 dans la Somme). Dans l'Oise il n'y a plus qu'une usine sucrière Tereos à Chevrières.

La société Pro'fil de Passel, dirigée par Franck Papot propose des capteurs voltaïques.

8 mai : cérémonie de commémoration de la Victoire, aux cimetières militaires et au monument aux morts.

Du 7 au 9 mai : Salon de l'artisanat d'Art organisé par le Comité Saint-Siméon.

9 mai : marché aux fleurs organisé par l'Office de Tourisme.

16 mai : 6ème Nuit des Musées ; il faisait froid et moins de 300 visiteurs ont eu le courage de se déplacer, bien qu'il y ait eu deux visites nocturnes de la cathédrale.

22 mai : Florence Godefroy, conférencière de l'Office de Tourisme fait visiter Tracy-le-Val et Noyon à dix-sept malentendants venus de Seine-et-Marne, grâce à la langue des signes.

22 mai : Championnats régionaux de Picardie de Twirling au Cosec organisés pour la Fédération sportive et culturelle (F.S.C.F).

22 et 23 mai : 14ème concours international d'attelage de Cuts avec plus de soixante attelages (dont quinze français).

23 mai : à Beauvais la Pentecôte rassemble 3500 catholiques de l'Oise, sur l'invitation de Mgr Jean-Paul James, en présence de Mgr Jean-Luc Bouilleret, évêque d'Amiens. Il est procédé à une centaine de Confirmations.

30 mai : Le club Noyon Passion Triathlon accueille le troisième manche du grand prix FFTri de Duathlon. La course pédestre, regroupant 350 coureurs, a lieu sur les boulevards Carnot et Sarazin.

A Pont-l'Evêque, le père Philippe Montier, archiprêtre de Noyon, bénit et installe, en l'église, une statue de Jeanne d'Arc, en cette date anniversaire de sa mort à Rouen (en 1431).

30 mai : A Brétigny, pèlerinage à saint Hubert, moine du VII^{ème} siècle ; la messe fut suivie d'une procession dans le village et d'une bénédiction de l'oratoire du jardin de Saint-Hubert.

JUIN

5 et 6 juin : les marguilliers de Noyon, pour Eureloi, réunissent une trentaine de confréries européennes.

5 juin Journée archéologique avec des animations mises au point par Hélène Dulauroy-Lynch, archéologue municipale.

Un club noyonnais Skylark, présidé par Patrick Jacob, groupe 24 joueurs qui s'entrainent au café Burton Blues (rue du Maréchal-Leclerc).

11 juin : Jean-Louis Coqset, maire de Guiscard démissionne avant la fin de son quatrième mandat.

11 et 12 juin : Quatrième groupe de trains, depuis mai, transportant conteneurs et blindés du RMT vers Colmar. Les derniers camions devraient partir par la route à la fin de ce mois.

Muguet-Autisme 60, présidé par Mara Janjic sera prochainement accueilli à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie.

18 juin : Inauguration, place du 9^{e} Cuirassiers, d'un monument, en l'honneur du 16^{e} régiment de Dragons qui fut dissous, à Noyon, en 1977.

Monument au 16^{e} Dragons

18 juin : Commémoration de l' « Appel du général de Gaulle », place Simon de Vermandois, avec remise de diplômes à 35 anciens combattants de 1939-1945.

On montre un plan de contournement ouest de Noyon par une route à quatre voies. Le contournement sud avait été ouvert le 22 mars 1996.

19 juin : Fête de la musique

Du 19 au 20 juin la Compagnie d'Arc de Noyon, présidée par M. Bradu, organise pour le club de Thourotte, un championnat de France avec 250 concurrents, appartenant à 26 associations adhérentes à la Fédération sportive et culturelle de France (F.S.C.F.).

20 juin : A Crisolles, commémoration des résistants Maurice Moreau, Gaston et Marcel Devulder, Marcel Merlier et Marcel Poulin, en présence de Lucien Roos qui leur rend hommage.

26 et 27 juin : « les chevrons picards » association d'Ercheux, créée en 2005 et présidée par Christophe Cochet, rassemble 80 véhicules de collection dans le parc Franklin-Roosevelt. Les amateurs feront une balade de 25 km dans la région.

A la suite du départ de M. Vérin, la direction de l'hôpital de Noyon est confiée à la directrice du Centre hospitalier de Compiègne Mme Brigitte Duval. Cet

accord inter hospitalier devrait faciliter la coopération entre ces établissements. Un Conseil de surveillance remplacera le Conseil d'administration.

L'usine PRODHAG de Passel serait confiée à l'entreprise Assainissement de la Région de Fourmies (A.R.F.), dont le PDG est Jean-Luc Flamme. Il est possible qu'elle soit délocalisée dans l'Aisne dans deux ans. Cinq employés ont repris le travail.

30 juin : La compagnie de commandement et logistique du Régiment de marche du Tchad quitte Noyon pour Colmar-Meyeheim. Une société de gardiennage les remplace jusqu'à restructuration des locaux, désormais vides.

L'association franco-portugaise a élu un nouveau président : Joachim Gomès, Noyonnais depuis 1966.

L'Office Noyonnais des Sports, qui groupait 44 Clubs Noyonnais, depuis 19 années, sera dissout après démission de son dernier président Pascal Decarsin. La liquidation en sera faite en juillet.

La programmation de la Trans'Oise montre que la route à quatre voie Ribécourt-Noyon est prévue pour 2016.

JUILLET

2 juillet : Evricourt qui n'avait jamais eu de monument aux Morts. On en inaugure un en face de la mairie en présence du sénateur Philippe Marini, du conseiller général Thierry Frau et de la fanfare de Cannectancourt. Le Souvenir Français a aidé la commune par une subvention de 2000 €. Le monument en granit gris du Tarn honore deux soldats tués et cinq civils morts. Monsieur le maire Alain Bonte et la commune ont été aidés par le Souvenir Français.

4 juillet : 23ème Marché aux fruits rouges avec 140 stands.

10 juillet : clôture du 3ème Festival international de folklore (qui avait commencé le 6 juillet) sur le Parvis (143 artistes, venant de cinq pays) L'association Chants et Danses du Monde présidée par Paulo Mendès était responsable de cette prestation.

17 juillet : Grâce au beau temps on a enregistré plus de 2.400 entrées à la piscine depuis le début du mois (jusqu'à 547 le 8 juillet, avec le toit ouvert).

18 juillet : Concours de pêche du « Barbeau » de Baboeuf, présidé par Claude Mouret, dans l'étang des Viviers.

Du 18 au 26 juillet : Pèlerinage à Sainte-Anne à Chiry-Ourscamp qui termine la neuvaine par une procession dans les rues du village. L'abbé Philippe Montier, curé-archiprêtre de Noyon accueille les pèlerins. La prédication est assurée par Eric de Thézy du diocèse de Beauvais et une conférence est donnée par Jean Vanier, fondateur de l'Arche à Trosly-Breuil. On notera la présence de nombreux Antillais qui honorent leur « grand-mère du ciel ».

Procession devant le château de Chiry en 2010

L'Etap-Hôtel dirigé par Eric Gravier, avait ouvert le 22 mars. Le taux de remplissage, proche de 70% est très satisfaisant et on parle de passer de 55 à 79 chambres. L'hôtel Saint-Eloi dirigé par François Delimauges passe de 24 à 32 chambres avec une salle de séminaire.

Le service de chirurgie du centre hospitalier a réalisé 1.376 actes en un an. Grace à l'accord des chirurgiens opérant à Noyon et Compiègne, il doit être facile d'atteindre les 1.500 actes demandés par l'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH). Auquel cas, les 430 emplois de l'Hôpital seraient conservés.

Libermont est la deuxième commune du département à être équipée d'un internet Haut-débit grâce au Conseil Général.

On rappelle que le parc du Musée national de la Coopération franco-américaine de Blérancourt a été créé il y a vingt ans par Madison Cox et les Jardins d'Automne par Mark Rudkin et Michel Bolcourt.

22 juillet : Quarante personnes se retrouvent dans la chapelle érigée en 1892 pour fêter leur sainte patronne Marie-Madeleine. On couronnait jadis une « Madeleine » ; la dernière le fut en 2006. Après l'office célébré par l'abbé Bonini, un pique-nique eut lieu dans la salle des fêtes communale.

La Compagnie d'Arc de Salency, présidée par Georges Noblet, a été fondée le 26 juin 1755. Le nouveau jeu d'arc a été inauguré le 26 juillet 1986 par le connétable André Brézillon. Les derniers bouquets provinciaux organisés à Salency l'ont été en 1978 et 1988.

28 juillet : Le Préfet de l'Oise met en place un nouvel arrêté pour limiter l'utilisation de l'eau en raison de la sécheresse. Le bassin Divette-Verse et Matz sont en alerte.

Dans le « domaine de pêche » de Pimprez on a recensé des carpes de 24 kg et des esturgeons de 17 à 35 kg.

AOUT

3 août : Le tribunal de commerce de Vienne confie l'usine de recyclage de plastiques Prodhag à Jean-Luc Flamme, directeur de l'A.R.F. (activité de recyclage et formulation) de Chauny. L'activité reprend après six mois d'arrêt, mais pour combien de temps ?

La samedi après-midi, deux chevaux de race comtoise guidés par Véronique Pontus, assurent une promenade gratuite en calèche dans les rues de Noyon.

L'association Domi-service fait travailler vingt et un salariés pour des services à domicile, services défiscalisés à 50%.

Les bâtiments 7 et 8 du RMT ont été transformés pour accueillir à la rentrée 78 lycéens de la 5ème à la terminale en Internat d'excellence. Inauguration le 2 septembre en présence du préfet de l'Oise Nicolas Desforges et du recteur de l'Académie d'Amiens.

Publications de statistiques : Noyon a 14.465 habitants. En 10 ans, la croissance démographique a été de 0,03% (moyenne nationale 0,41%). Le taux de chômage est de 22,71% (moyenne nationale : 10,49%).

SEPTEMBRE

Le Secours catholique rouvre ses portes rue de Paris. L'an dernier, il avait accueilli 2.059 personnes.

2 septembre : Rassemblement de l'UMRAC présidée par Bernard Commin, au Guidon, avec le maire de Noyon, Patrick Deguise, le maire de Pont-l'Evêque, Philippe Kuc, et le député François-Michel Gonnot, en souvenir de la Libération de Noyon en 1944. La batterie-fanfare de Cannectancourt prête son concours. Vingt drapeaux d'anciens combattants sont présents.

4 septembre : Amélie Cazé, de Sermaize, gagne la médaille d'or en pentathlon moderne au championnat du monde de Chengdu (Chine), son troisième titre mondial.

4 et 5 septembre : La Compagnie d'Arc de Noyon, présidée par Roger Bradu organise au stade de Pont-l'Evêque le championnat de Ronde de Tir à l'Arc fédéral et Beursault pour 58 tireurs.

Les Ateliers de carrosserie industrielle de Picardie (ACIP) installés sur la zone industrielle, dirigés par Nicolas Jallot emploient neuf personnes. C'est le seul fabricant de carrosserie de l'Oise.

Le Billard-club de Noyon est présidé par Marcel Ramu. Créé en 1971, à Tarlefesse, puis à Genvry, il se trouve à Noyon depuis 1995. Neuf billards sont utilisés par les 43 adhérents.

11 et 12 septembre : reconstitution d'un camp américain, puis défilé en ville par l'association LIB 44 présidée par Alain Crappier.

15 septembre : Début de la campagne sucrière. Chevrières, du groupe Tereos traitait 12000 tonnes par jour en 2009 ; Roye, du groupe Saint-Louis-sucre ; 14.000 tonnes par jour et Eppeville, du même groupe, 12.500 tonnes par jour. On estime un rendement de 12,8 tonnes de sucre à l'hectare. L'Oise ne fournit que 10%.

18 septembre : Tir au saucisson pour les membres de la Compagnie d'Arc de Noyon.

18 et 19 septembre : Journées du patrimoine.

L'Association Trocabi présidée par Thérèse Pousseau rouvre ses portes dans le quartier Saint-Siméon.

Le club de karaté a un instructeur international : Marc Hugonnet (4ème dan).

25 et 26 septembre : 1er Salon de l'Eco-habitat présenté par une trentaine de professionnels dans le parc du RMT.

26 septembre : Fête du Sport : 62 stands à visiter sous la pluie.

26 septembre : Le Comité des œuvres sociales de la ville, présidé par Jean-Pierre Lamour, a organisé sa 21ème brocante avec 50 exposants, mais sous une très forte pluie.

OCTOBRE

2 octobre : le Comité de jumelage Noyon-Hexham présidé par Jacques Douville de Franssu compte 80 membres.

7 octobre : A l'entrée de Baboeuf, création d'un tourne-à-gauche entre la route départementale et la rue Vieille.

10 octobre : Installation d'un médecin généraliste, rue du portail Saint-Eutrope, le docteur Véronique Rogez.

Le président de l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC), Claude Carlu, note une baisse d'effectif de 140 élèves en cinq ans à l'école Notre-Dame.

Les 30 adhérents du Club d'Aéromodélisme, présidé par Benoît Ponthieux ont trouvé un terrain près de Carlepont.

Depuis le 15 octobre, on ressent le manque de carburant dû à une grève des ouvriers des raffineries françaises

16 octobre : Création du quatrième City-stade dans le quartier des réservoirs. Le premier avait été créé à Saint-Blaise en 2007.

22 octobre : Pose de la première pierre de la résidence Jean de Mailly, rue de Montdidier en présidence du maire Patrick Deguise et du président André Vantomme. L'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) prévoit 42 logements locatifs.

23 et 24 octobre : Au Chevalet, le Centre communal d'action social organise un dîner pour 483 personnes âgées de plus de 68 ans.

26 octobre : Vente aux enchères aux anciens établissements Rigida qui avaient été créés en 1930. Il restait 70.000 jantes.

28 octobre : L'abbé Jacques Porte, 87 ans, qui vient de mourir, après 61 ans de sacerdoce, était originaire de Noyon.

Les 50 membres du Club des Cyclo-randonneurs Noyonnais, présidé, depuis 1996, par Jean-Pierre Groux, fêtent les trente ans de leur club.

Les responsables de l'antenne noyonnaise des Restos du Cœur, autour de Josiane Vachet, sont prêts à ouvrir le 2 décembre.

Les 16 sites de restauration de la Communauté de communes du Pays Noyonnais servent 4.200 repas par semaine.

NOVEMBRE

Du 5 au 7 novembre: 23ème Salon d'automne au Chevalet organisé par le Comité Saint-Siméon regroupant 52 artistes.

11 novembre : Les enfants du Conseil municipal des jeunes sont présents place de Béziers, puis aux cimetières militaires, accompagnés par l'harmonie municipale.

11 novembre : L'Athlétic-club de Noyon (ACN) organise en centre-ville le Prix pédestre pour deux cents coureurs. Selon l'âge les parcours vont de 800 mètres à 4,5km.

16 novembre : Le préfet Nicolas Desforges alloue à la communauté de communes du pays Noyonnais 770.000 euros au titre de dotation de développement rural (DDR). Cela s'ajoute au contrat de restructuration des sites de défense de Noyon (CRSD) de 8 millions. Cette alllocation devrait être utilisée à financer une desserte entre la zone d'activité prévue et la route de Guiscard.

Le président du Rotary club de Noyon, Patrick Gautier, gérant de l'Hôtel du Cèdre, récompense huit lycéens qui ont passé une épreuve d'expression orale sur des sujets d'actualité.

45 licenciés au Club Passion Triathlon et leur président Benoit Poulet ont organisé un Grand prix du Duathlon avec 500 athlètes. Ce fut une très belle réunion sportive mais qui a endetté le club.

Le pianiste Cédric Thiberghien, dont le père est président du Rotary-club, a attiré pour son concert 407 spectateurs. Les bénéfices seront employés par le foyer de vie « La Rose des vents « à Verpillières (Somme) qui accueille des handicapés.

Environ 300 licenciés au Club de Tennis (dont 170 ont moins de 18 ans), sous la présidence de Tiziano BERTINI doivent faire face à de longues listes d'attente pour accéder aux courts couverts.

25 novembre : Une exposition du club Ciné-Photo-Noyon, présentée par son président Jean Doué, le 25 novembre fêtera les quarante ans de l'Association. Elle fut créée en 1970 par René Debladis.

DECEMBRE

4 décembre : Noyon Rouge et blanc en l'honneur du Canada, annoncera les Festivités avant Noël.

4 décembre : Sainte Barbe ; on apprend que le capitaine Duchossois dirigera le centre de secours de Noyon et celui de Guiscard. Le major Bisiaux de Guiscard rejoindra les pompiers de Noyon.

5 et 6 décembre : Le froid et la neige ont entraîné une baisse de fréquentation des attractions proposées pour le Téléthon.

5 décembre : Fête de la Saint-Eloi d'hiver. Mgr Jacques Benoît-Gonnin, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, avec Mgr Jean-Luc Bouilleret, évêque d'Amiens participent à cette Fête solennelle. Ils inaugurent le nouveau mobilier liturgique présenté par l'abbé Philippe Montier, curé archiprêtre. Autel, cathèdre, chandelier et ambon ont été réalisés par Franck Evennou, sculpteur de Senlis.

9 décembre : décès de Pierre Baudoux, 88 ans, ancien quincaillier. Il fut président de la chambre de commerce de l'Oise. En 1986, il créa l'association des Amis de l'orgue de la cathédrale qui permit d'entreprendre sa réalisation.

11 décembre : Une piste de luge longue de 32 mètres est installée devant le Chevalet.

Librairie de la Société historique

Comptes rendus et mémoires de la SHASN

Tome 24 (1ère partie)
Tome 25 (1ère partie)
Tome 26 (2ème partie)
Tome 27
Tome 28
Tome 29
Tome 30
Tome 31
Tome 32
Tome 33
Tome 34
Tome 35
Tome 36
Tome 37
Tome 38

Chacun de ces tomes est en vente au prix de 10€

L'exposition rétrospective du Noyonnais (1932), 5€

Inauguration du médaillon de Pierre Ramus à Cuts (1941), 10€

Le livre rouge de Noyon, par Léon Mazière, 20€

Les origines de Jacques-Michel Coupé, par Gaston Braillon (1983), 7,50€

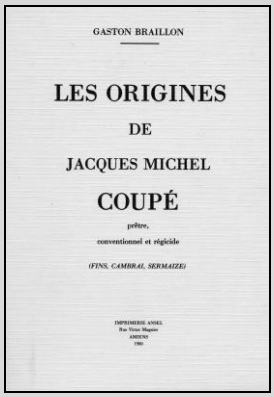

Le clergé du Noyonnais pendant la Révolution, par Gaston Braillon (1987), 10€

Noyon dans la Grande Guerre, 10€

La Ville de Noyon, catalogue d'exposition franco-allemand, DRAC, 10€

Les derniers cisterciens à la Révolution (1993), par Gaston Braillon, 8€

L'occupation allemande de Noyon, carnets de guerre d'une sœur infirmière, par Sœur Saint-Eleuthère, 14€

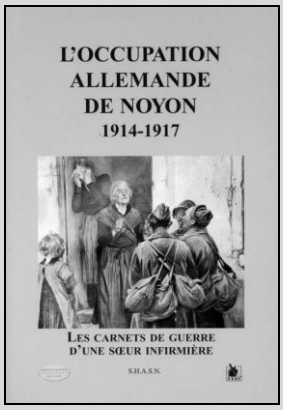

Noyon dans la tourmente révolutionnaire (1989), par Jean Goumard, 10€

Chroniques d'un demi-siècle, Noyon 1900-1950, par Gabrielle Delbecque, 10€

La Guerre de mines (2009), par Jean-Jacques Gorlet, 30€

Jacques Sarazin, sculpteur du Roy (1992), 12€

Noyon pendant la deuxième guerre mondiale *(1982)*, par Gaston Braillon, 4€

Le Canton de Noyon, Images du Patrimoine, DRAC, 11€

La Ville de Noyon, cahiers de l'inventaire, DRAC, 27€

La Bataille de Mauconseil (2008), par Jean-Yves Bonnard et Jérôme Pauzet, 10€

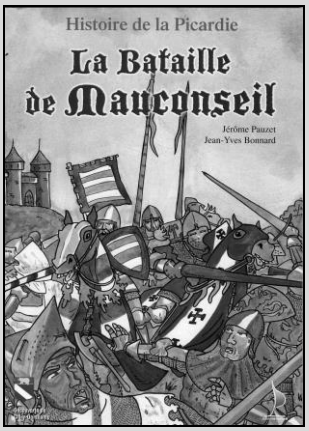

Tarlefesse et Happlaincourt (2008), par le Dr Jean Lefranc, 10€

Sœur Pauline (2009), par Georges-Philippe Samson, 12€

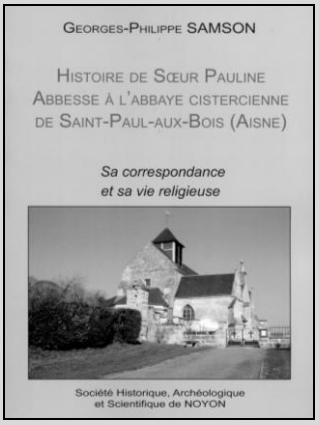

BON DE COMMANDE à adresser à Mme Anick Baulard,
Société Historique de Noyon - Hôtel de ville – 60400 Noyon

Société Historique Archéologique Scientifique Noyon

Siège social : Hôtel de Ville – 60400 Noyon

Le monument au 16e Régiment de Dragons inauguré le 18 juin 2010